

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2015 -**

Etaient présents : Mme MELANI, Mme OLLIER, M. BALLESTA, M. HOYAUX, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MALTONE, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BOUDET, Mme JOUIN, M. LEROY-LANSARD.

Etaient représentés : Mme BANZO, Mme MANES-GALLO, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, Mme MAGNE, M. ROUISSI, M. DAGNEAU.

Etaient invités : Mme CAILLOT, Mme DINCLAUX, M. DIOP, M. IUNGSMANN, M. PERAUD, M. PIALOUX, M. RAMBAUD, Mme RENAUDIN, M. VALAT, Mme VIAUD.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H20.

Elle fait état de la vive émotion de la communauté universitaire et plus particulièrement du département des arts consécutive à la disparition de notre collègue Alban Denuit dans les attentats de Paris.

Elle indique qu'une cellule psychologique a été mise en place pour les personnels et étudiants du département. Les professionnels de santé de l'hôpital Charles Perrens seront également sollicités pour venir à l'écoute des personnes des autres composantes.

Elle rappelle que les directives du plan Vigipirate ont été renforcées et qu'elles ont fait l'objet d'une large diffusion auprès des personnels par courriel en date du 18/11/2015.

Elle signale que les élections pour la COMUE ont été reportées au 24/11/2015 suite aux attentats.

Elle souligne également la présence à la CFVU de M. IUNGSMANN, membre invité et proviseur du lycée Magendie.

I – RAPPORT D'ACTIVITÉ : POSIP, PPE, PARE

Mme DINCLAUX présente Mme VIAUD nouvellement nommée responsable du PARE suite à sa réussite au concours.

Elle signale les difficultés rencontrées par le PARE l'année dernière : absence longue maladie de l'ingénieur d'études en charge de la VAE qui a quitté son poste en janvier dernier et le départ de M. FROQUET nommé en avril dernier pour succéder à Mme SANGUIRGO précédemment partie à la retraite.

Mme VIAUD présente le rapport d'activité du PARE.

Moyens humains :

- Une responsable de pôle qui assure les accompagnements VAE et les bilans de compétences,
- Une gestionnaire pour les adultes en reprise d'études et le fonctionnement du service,
- Une chargée d'accueil contractuelle, chargée du suivi administratif des dossiers VAE.

Depuis janvier 2015, les deux agents chargés de l'accueil et de la gestion des stagiaires du DAEU ont été affectés à l'UFR Humanités.

Bilan pédagogique :

- 336 stagiaires DAEU dont 169 diplômés
- 84 adultes en reprise d'études (hors DAEU)
- 42 accompagnements VAE réalisés dont 7 validations totales et 1 validation partielle
- 51 demandes VAP: 39 dispenses accordées (23 Masters/ 10 Licences Pro/ 5 Licences/ 1 Doctorat)
- 4 bilans de compétences réalisés

Répartition des adultes en reprise d'études :

- 20 Licences
- 1 préparation Agrégation
- 3 DU
- 42 Masters

Les recettes du PARE 2014-2015 :

Adultes en reprise d'études	91 134,00€
VAE/VAP/Bilans de compétences	29 155,00€
DAEU	278 030,00€
Total	398 319,00€

Réalisations depuis avril 2015 :

- Archivage numérique des dossiers VAE et amélioration de la traçabilité,
- Signature d'une convention avec Aquitaine Cap Métiers pour l'Observatoire de la VAE,
- Révision de la procédure d'accompagnement mixte VAE,
- Dépôt du dossier d'habilitation auprès du Fongecif (Bilans de compétences).

Perspectives :

- Finalisation de la procédure d'accompagnement VAE avec :
 - Cadrage du temps d'accompagnement moyen à 18 mois,
 - Elaboration et vote de tarifs pour les formations/suivis post VAE partielle
- Développement des accompagnements pour les bilans de compétences,
- Développement de la formation continue:
 - Développement des contrats de professionnalisation avec les formations professionnalisantes (Cinéma, Urbanisme, Tourisme, Aménagement, Communication...)
 - Communication auprès des OPCA, Diffusion encart presse....

Mme MELANI demande si l'acquisition du statut d'adulte en reprise d'études implique nécessairement la signature d'une convention.

Mme VIAUD rappelle que selon les articles L6353-1 à 6353-7 du Code du travail et D714-62 du Code de l'éducation, c'est la signature d'une convention de formation ou d'un contrat de formation continue entre l'université et le stagiaire qui entraîne l'acquisition du statut de stagiaire de la formation continue.

Elle rappelle que l'acquisition de ce statut entraîne le paiement de frais d'inscription supplémentaires.

Mme OLLIER demande sur quels critères une VAP permet de valider un doctorat.

Mme VIAUD explique que le cadre national légal sur la VAP datant de 1985 permet à tout candidat justifiant d'une expérience significative, d'au moins 3 ans à équivalent temps plein, en cohérence avec la formation demandée de faire valoir ses acquis pour entrer dans une formation sans avoir le diplôme requis.

Elle rappelle que la VAE permet à toute personne qui détient une expérience professionnelle dans le domaine correspondant au diplôme visé de faire valoir ses acquis pour obtenir le diplôme sans suivre la formation.

Mme DINCLAUX ajoute que la décision de validation d'une VAP revient à l'équipe pédagogique.

M. ARCELIN précise que les commissions VAP sont organisées par les UFR.

Mme LAWRENCE signale que plusieurs universités françaises proposent la validation d'un doctorat en VAE.

Elle fait remarquer que l'université Bordeaux Montaigne figure parmi les universités qui génèrent le moins de recettes de formation continue. L'université Toulouse le Mirail qui est notre "alter ego" affiche 3,3 md€ de recettes.

Mme VIAUD avertit que ce bilan n'intègre pas les recettes de des composantes hors PARE (IUT, IJBA, CLES/CLUB, DEFLE), ce qui porterait le résultat à environ 770 000€.

M. BALLESTA demande quelles activités permettent à des universités comme Toulouse le Mirail de générer des recettes plus importantes.

Mme LAWRENCE souligne que ces universités demandent des frais d'inscription complémentaires plus importants et proposent des formations plus en prise avec un public de formation continue.

Elle signale un important travail à mener auprès des entreprises et des collectivités territoriales pour améliorer les recettes générées par le PARE de notre université.

M. HAUQUIN présente le bilan d'activité du POSIP.

Les ressources du POSIP :

- Les ressources documentaires :

Le fonds documentaire est spécialisé sur les métiers et les annuaires de professionnels (1200 entrées).

Le POSIP alimente des pages sur l'espace etu du site :

- mise à disposition de ressources : annuaires, répertoires métiers, offres de stages et d'emploi,

- pages stages : suivi de la réglementation, démarches pour les étudiants, inscription en ligne des conventions de stages...
- pages spécifiques pour les lycéens : préparation à l'entrée à l'université,
- plateforme ESSOR (emploi suivi stage orientation emploi) : gestion et suivi des stagiaires.

Les missions du POSIP :

- L'accueil et l'orientation :
 - accueil conseil de plus de 4600 étudiants (+ 10 %),
 - pics en octobre, mars et février à plus de 700 étudiants par mois,
 - amplitude horaire pour l'accueil des étudiants de 9h à 17h et une extension à 18h le jeudi,
 - pour l'orientation, 580 entretiens individuels (45% réalisés avec des L1) soit une augmentation de 38% par rapport à 2012-2013.
- Liaison secondaire / supérieur :
 - conférences académiques en lien avec le SAIO : intervention auprès des publics relais sur les enjeux et modalités d'accès aux études à l'université : professeurs principaux de lycées, proviseurs et chargés d'orientation (80 enseignants formés),
 - Infosup dans les départements de l'académie : 3617 lycéens informés (+ 67%)
 - salons d'information généralistes : l'étudiant et Aquitec avec plus de 4115 parents et lycéens informés,
 - Journées du Futur Étudiant (JFE) : 22 janvier 2015 : accueil de plus de 5100 lycéens (+ 21%), 97 enseignants mobilisés,
 - Cordées de la réussite : accueil guidé de lycées ruraux dans nos cours et en ville : 4 lycées reçus et 156 lycéens accueillis par 38 enseignants chercheurs et les bibliothécaires de la BU, 14 étudiants et 61 cours ouverts.
- L'aide à la réorientation :
 - permanences des midis de l'orientation : plus de 100 étudiants rencontrés,
 - entretiens individuels spécifiques : 222 étudiants (+ 18 %).
- L'accompagnement
 - accompagnements collectifs à l'orientation et à l'insertion professionnelle :
 - ateliers méthodologiques (19 réalisés) : métiers, poursuite d'étude, préparation stage (219 étudiants, soit une hausse de 30 %)
A noter : pour la 1^{ère} fois une intervention réalisée à l'IUT.
 - permanences CV-Lettre de motivation entre 12h et 14h,...
 - accompagnements des publics spécifiques : doctorants, étudiants du DAEU et étudiants en situation de handicap.
- Le suivi de l'UE PPE :
 - travail mené en collaboration avec les UFR : animation de 17 groupes en L 2 et 8 groupes en L 3,
 - création des contenus pour le nouveau contrat quinquennal.
- Les stages : 3613 stages effectués,
 - évolution et simplification du règlement des stages,
 - préparation d'un nouvel outil de gestion des stages : plateforme ESSOR Montaigne,
 - gestion stages orientation professionnelle et stages MAEE (610 stages d'orientation).

Perspectives :

- Déploiement de la phase 2 de la plateforme ESSOR Montaigne (mise en ligne des offres de stages et d'emplois, CVthèque),
- Déploiement de l'UE PPE dans le cadre du quinquennal 2016-2020,

- Mise en place d'un travail de traduction en compétence de nos contenus de formation menés conjointement avec le CFA et le PARE pour rendre visible nos formations aux partenaires socio-économiques.

Mme LAWRENCE rappelle que, dans le cadre du prochain quinquennal, tous les masters devront proposer un stage et que toutes les formations auront la possibilité d'offrir une UE stage d'orientation non porteuse d'ECTS dans leur maquette.

M. IUNGSMANN constate des intérêts communs à rapprocher le lycée Magendie de l'université Bordeaux Montaigne.

Il signale une représentation de l'échec massif des étudiants de licence par méconnaissance des attentes et des formations universitaires.

Enfin, il souligne la participation du lycée Magendie aux JFE et différents salons étudiants.

Mme LAWRENCE signale un travail mené avec le lycée Montaigne sur un échange de cours entre le lycée et l'université.

M. HAUQUIN s'est rendu compte lors des journées d'échange académique que le choix d'aller à l'université n'implique pas pour les lycéens une réflexion aussi approfondie que le fait d'intégrer un IUT, une CPGE ou une école.

Mme LAWRENCE souligne que les bilans de la DVU (pôle culture et vie étudiante, accueil général, infirmerie) et de la Direction de la Scolarité sont reportés à la prochaine séance.

II – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES STAGES

M. HAUQUIN signale que la modification porte sur la durée légale du stage visé à l'article 3.1 du règlement des stages.

Notre règlement faisait une interprétation restrictive du décret.

Si la durée du stage ne peut excéder 6 mois, cette disposition s'applique uniquement à la durée d'un stage effectué au sein d'un même organisme d'accueil.

La proposition de modification est la suivante :

*"Quelle que soit la nature du stage, prolongation incluse, sa durée ne peut excéder la durée légale de 6 mois **(924 heures), au sein du même organisme d'accueil, de date à date, sur l'année universitaire, que le stage se déroule à temps complet ou à temps partiel."***

M. ARCELIN indique que la limite de 6 mois maximum de stage par an est notifiée au sein du décret national.

Mme DINCLAUX rappelle que cette modification vise à mettre le règlement des stages de notre université en conformité avec la loi.

Mme MELANI ne comprend pas le besoin de préciser la notion du « même organisme d'accueil » puisqu'une convention de stage est signée entre une université et un organisme.

M. HAUQUIN répond que la loi permet à un étudiant de cumuler 6 mois de stage par établissement d'accueil.

Il rappelle également que le stage doit se dérouler dans le cadre d'une année universitaire (01/10 au 30/09).

Mme MALTONE déclare avoir ignoré la loi et imposé aux étudiants le règlement des stages. Elle se demande comment organiser la soutenance de mémoire d'étudiants partant en stage jusqu'au 30 septembre.

Mme LAWRANCE répond que l'étudiant a jusqu'au 30 septembre pour valider son master.

M. HAUQUIN ajoute que la période de stage légale et obligatoire est mentionnée dans la maquette.

Mme OLLIER demande si les stages effectués au sein de notre université sont comptabilisés.

Mme LAWRANCE répond que cela dépend de la nature du stage : stage d'orientation ou stage obligatoire intégré à la maquette.

M. HAUQUIN prévient que tout stage requiert une convention.

M. ARCELIN signale la gestion en UFR STC de 44 stages sur le mois de septembre 2015 contre seulement 4 en septembre 2014.

Il craint que cet ajout au règlement des stages ne multiplie les demandes de départ en stage sur la fin de l'année universitaire alors que les gestionnaires doivent assurer toutes les activités liées à la rentrée à cette période-là.

Mme LAWRANCE rappelle que la responsabilité première de l'étudiant est la validation de son diplôme au plus tard le 30 septembre.

Elle signale également qu'il est de notre devoir de construire les prochaines MCC afin d'anticiper tout problème.

Mme DINCLAUX précise que le manque de structure d'accueil au sein du tissu aquitain et l'obligation pour les entreprises d'indemniser l'étudiant stagiaire ne pourra pas conduire à une inflation du nombre de stages.

Elle ajoute que la mise en place des années de césure va également rapidement se poser.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	3
Pour :	19

☞ La CFVU adopte la modification du règlement des stages.

III – FSDIE

Mme RENAUDIN indique que 16 demandes de subventions ont été déposées, 13 pour des projets associatifs et 3 pour des projets individuels. Le montant total des demandes se monte à 26 478,10 € pour un montant de crédits disponibles de 20 000 €.

Le FSDIE n'a finalement participé au financement des projets qu'à hauteur de 13 950 €. Certains projets n'ont été que partiellement soutenus voire pas du tout lorsque les associations ne se sont pas présentées devant le jury.

Parmi les projets associatifs, 3 concernent des journaux étudiants. La commission FSDIE a toujours soutenu ces initiatives étudiantes mais souhaite néanmoins que le contenu général traite davantage de questions relatives à l'université et moins des questions relatives à leurs filières de rattachement.

Pour la première fois, un projet a obtenu une subvention supérieure de 100 € au montant demandé considérant que le coût de l'action a été sous-estimé. La commission ayant suggéré aux porteurs du projet de se rapprocher sur POSIP estimant que le type de projet devrait être soutenu par le Fonds de soutien à la pédagogie dans le cadre du PPE.

M. PERAUD indique qu'il est proposé d'utiliser le reliquat de 6 050 €, de la manière suivante :

- 4000 € seront consacrés à la qualité de la vie étudiante et à l'appropriation des espaces. Cette somme servira à financer une étude de faisabilité réalisée par l'association Le bruit du frigo qui est un bureau d'études urbain dont l'action porte sur la ville et le territoire habité, à travers des démarches participatives et artistiques,
- 2000 € seront consacrés à la réalisation d'un web documentaire sur le quotidien à l'université Bordeaux Montaigne.

M. DIOP ajoute que la dernière réunion de la CDVEA a proposé l'organisation d'une journée de la presse étudiante afin de réfléchir au positionnement de chacun des journaux étudiants de l'université.

M. LEROY-LANSARD indique que la CDVEA souhaite un développement des projets inter-associatifs et qu'elle se poserait désormais en tant que coordinateur de projets auprès de la commission FSDIE.

Mme LAWRANCE prévient que le projet porté par LEAd the way n'est pas institutionnel et que le POSIP n'a pas vocation à financer les projets à l'initiative des étudiants.

Mme MALTONE précise qu'il s'agit de la seconde édition du projet de Job dating de l'association LEAd the way dont l'initiative revient aux étudiants du Master LAI. Elle salue ce projet qui permet aux étudiants de trouver des sponsors extérieurs mais également d'entrer en contact avec les partenaires professionnels en vue de la recherche d'un stage.

M. PERAUD pense qu'il faut créer une case particulière pour les projets connexes aux problématiques institutionnelles de l'insertion professionnelle.

M. HAUQUIN évoque deux niveaux d'intervention possible :

- le niveau institutionnel (UE PEE, salons étudiants, forum des métiers,...),
- les initiatives étudiantes pour lesquelles le POSIP se pose en tant qu'accompagnateur et financeur d'appui.

Il trouve formateur que les étudiants aient à chercher eux-mêmes des sources de financements extérieurs.

Mme MALTONE souhaite des précisions sur l'association Dlibérets.

Mme RENAUDIN précise qu'il s'agit d'une association d'étudiants de l'IUT qui propose un voyage de découverte en économie sociale et solidaire en Espagne. Elle propose à Mme MALTONE de lui transmettre le détail du projet mené par cette association.

Mme MELANI félicite les initiatives étudiantes présentées lors de cette commission et regrette que la question des repas sur le campus revienne aux étudiants. Elle pense que le CROUS doit prendre

ses responsabilités en la matière et offrir aux étudiants une plus grande amplitude des temps d'accueil et une augmentation du nombre de places dans les restaurants universitaires.

Mme RAHOU trouve que l'accueil et l'image de l'université auprès des étudiants est gâchée par cette problématique.

Mme MALTONE souhaite que l'on casse le monopole du CROUS en la matière.

M. PERAUD souhaite mener une réflexion approfondie sur la question de la restauration et de la baisse du coût du repas. Il signale que la Région Aquitaine peut apporter une subvention des repas en circuit-court ou bio.

Il regrette que l'université ne soit en mesure de proposer un déjeuner convenable à des étudiants bien souvent seuls et précaires.

M. BALLESTA se demande si l'on ne peut pas faire appel à des food trucks.

Mme LAWRENCE signale la mise en place lors de la semaine de rentrée de l'opération Croc'agri à l'initiative des jeunes agriculteurs d'Aquitaine.

M. LEROY-LANSARD demande si quelqu'un est au courant de la date prévue de réouverture sans cesse reportée du restaurant U Le Vera Cruz.

Il pose le problème de la hausse sensible du nombre d'étudiants auxquels faire face notamment avec la fermeture du Vera Cruz, la disparition ponctuelle du camion face au Sirtaki et l'absence de micro-ondes à disposition des étudiants.

M. PIALOUX fait le constat d'une diminution des subventions désormais globalisées avec la partie logement accordées par l'État au CROUS.

Il souligne le retour très positif de l'opération Croc'agri et propose l'organisation d'une journée sur l'apprentissage du goût en 2016-2017.

M. PERAUD souhaite travailler sur une baisse du prix du repas avant le renouvellement de ce type d'expérience.

Mme MELANI demande si l'on peut un jour espérer l'achèvement du projet de fermeture de la galerie couverte pour en faire un lieu de vie étudiant.

Mme RAHOU répond que ce projet remonte à la présidence de M. DUTHEIL. Il a été mis de côté en raison de la mise en sécurité des issues de secours des bâtiments du peigne. Seuls des travaux sur les lumières et le plafond ont finalement été effectués.

Mme LAWRENCE pense qu'il faut convaincre les partenaires de nous aider à financer un tel projet. Elle évoque un projet de travail portant sur l'éclairage et l'aménagement du campus déposé auprès du conseil régional.

Mme MELANI propose de chercher dans les archives de l'université l'historique de ce projet.

M. PIALOUX confirme que le projet consistait en une fermeture de la galerie et l'installation de bancs et d'espaces aménagés pour les étudiants. En raison de problèmes de sécurité et de priorisation budgétaire, ce projet a finalement été abandonné.

M. PERAUD regrette que l'opération Campus ne se soit pas intéressée aux circulations et aux communications entre les bâtiments à rénover. Il faut mener une réflexion sur les espaces de convivialité en partant de l'écoute des usagers et créer des espaces de dialogue. Avant la présentation d'un projet, il propose 6 à 8 mois de concertations et l'accompagnement de professionnels du secteur.

M. LEROY-LANSARD demande s'il est possible d'envisager la transformation du terrain vague à côté de la Maison des Arts en parking.
Il souhaite également que la CDVEA soit dorénavant consultée sur l'utilisation du reliquat du fonds FSDIE.

Mme LAWRANCE propose de se renseigner pour identifier si ce terrain appartient au domaine de l'université.

Elle envisage de consacrer un point à l'ordre du jour d'une prochaine CFVU au futur projet d'aménagement du campus de Bordeaux Montaigne.

Elle signale le soutien financier de la région à hauteur de 4,5 md€ et dédiés à l'agrandissement et la réhabilitation du bâtiment DEFLE ainsi qu'à l'extension de 400 m² pour l'enseignement des langues.

M. PERAUD souhaite que les propositions émanant de la CDVEA soient présentées à la CFVU à intervalle régulier.

M. PIALOUX rappelle la proposition de Mme LAWRANCE de consacrer une CFVU à la vie étudiante et la vie culturelle.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote des subventions des projets FSDIE.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	22

☞ La CFVU valide les subventions accordées aux projets FSDIE.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote de l'utilisation du reliquat FSDIE.

Votants :	22
Blancs :	4
Contre :	0
Pour :	18

☞ La CFVU adopte les modalités de dépenses des 6 050 € de reliquat du FSDIE.

M. PIALOUX signale que pour la première fois, l'UBM a été invité à la commission de la FSDIE de l'UB.

M. LABARRE ajoute que la région est très demandeuse de projets de partenariat entre universités.

IV – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

En l'absence de remarques, Mme LAWRENCE propose de passer au vote du procès-verbal.

Votants : 22
Blancs : 0
Contre : 0
Pour : 22

☞ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.**

V – PRÉSENTATION CALENDRIER SESSION D'EXAMENS DE JANVIER

M. VALAT présente le calendrier d'organisation de session d'examen.

Il signale que les sujets d'examens sont désormais déposés dans un groupe sécurisé sur le BV.

Il rappelle les problèmes rencontrés chaque année pour mobiliser les collègues de chaque service au bon déroulement des appels d'examens.

- Les sujets d'examens sont actuellement transmis par les UFR au bureau des examens en vue de leur reprographie,
- Le calendrier des examens sera élaboré entre le 30/11 et le 03/12/2015. Il sera communiqué aux étudiants à partir du 11/12/2015,
- Le calendrier des surveillances sera communiqué aux composantes et aux enseignants le 16/12/2015,
- Dates de la Session de janvier 2016 :

Ecrits Terminaux 1 ^{er} semestre session 1	04/01/2016	12/01/2016
Oraux 1 ^{er} semestre session 1	13/01/2016	15/01/2016
EXAMENS CLES	15/01/2016	15/01/2016

- Campagne de réorientations de fin S1 : du 15/11/2015 au 16/01/2016,
- Jurys de délibérations entre le 08/02/2016 et le 11/02/2016
- Publication résultats du semestre 1 : 12/02/2016
- Consultation des copies : entre le 15/02/2016 et le 19/02/2016

M. ARCELIN demande ce qu'est le maquetage des PV de diplôme.

M. VALAT répond que des réunions sur la planification de la forme du PV seront prochainement organisées.

M. LEROY-LANSARD souhaite une meilleure communication sur les dates, horaires et lieu de consultation des copies d'examen.

Mme RAHOU propose, afin d'éviter tout risque de changement de date tardif, d'envoyer un mail général à tous les étudiants avec le lien vers l'espace étudiant pour la consultation des copies.

M. BOUDET dit que ce procédé n'empêchera pas une modification de dernière minute.

VI – POINT D'ÉTAPE OFFRE DE FORMATION 2016-2020

Mme LAWRENCE indique que le dossier d'accréditation a été transmis à la DGESIP le 15/10/2015.

L'établissement doit désormais préparer la nouvelle offre de formation pour la rentrée 2016 en saisissant les maquettes de formations dans l'application Apogée. Cette saisie sera réalisée en deux temps. Les parties hautes des diplômes décrivant chaque année composant les formations sont déjà en cours de saisie afin que les futurs étudiants puissent prendre connaissance de la nouvelle offre de formation sur le site web dès le mois de décembre. APB est également en cours de paramétrage pour préparer la campagne d'admission 2016 et cela conformément à la liste des mentions et parcours types votés en CFVU.

Les parties basses (semestres, UE et ECUE) seront saisies à partir du mois de décembre au fur et à mesure que les maquettes de formations auront été stabilisées. La date cible de fin des opérations est fixée au 29/01/2016.

Deux groupes projets vont être constitués d'ici la fin du mois de novembre. L'un concernera la mise en œuvre des emplois du temps et l'autre les modalités de contrôle de connaissances et nombre d'épreuves à organiser. Mme JOUIN et M. DAGNEAU sont proposés pour participer au groupe projet MCC et M. LEROY-LANSARD pour le groupe emplois du temps.

Enfin une fois les maquettes finalisées, les équipes de formation devront déterminer les liens de correspondance pour calcul (LCC), autrement dit les équivalences entre les UE acquises dans l'offre de formation actuelle et la nouvelle.

M. ARCELIN demande quels seront les membres BIATSS dans ces groupes de travail.

M. VALAT signale que cette question a été débattue lors de la dernière conférence des directeurs d'UFR.

Il précise que les deux groupes de projets seront pilotés :

- Pour les MCC, par Karine SION-JENKIS et Priscilla M'BELO,
- Pour la mise en œuvre des emplois du temps, par Lucy EDWARDS et lui-même.

Il rappelle le lourd travail à mener sur les prochaines MCC afin d'éviter l'inflation du nombre d'épreuves terminales notamment en raison de la mise en place d'ECTS aux ECUE qui va compliquer le travail.

Le travail sur l'emploi du temps va également être contraint par la mise en place de fortes mutualisations entre les UE majeures et mineures et la part importante de compétences transversales.

Il rappelle enfin que les modalités de passerelles entre formations offertes aux étudiants jusqu'au S4 devront être déterminées par les enseignants et qu'une réflexion sur le supplément au diplôme devra être menée dans le même temps.

Mme OLLIER signale que le nombre d'écrits terminaux du département d'Anglais risque d'augmenter.

Mme LAWRENCE rappelle l'importance de privilégier le contrôle continu en L1 imposé par le cadre national des formations.

M. IUNGMANN signale que les lycées qui proposent des sections post-bac devront désormais établir des conventions avec les universités.

Il souhaite envisager une convention avec l'Université Bordeaux Montaigne pour le BTS Design de produits enseigné au lycée Magendie et ainsi permettre aux étudiants de l'UBM d'entrer en BTS.

Mme MELANI regrette l'absence d'un groupe de travail sur les doubles diplômes alors que l'internationalisation des formations était un projet fort de l'établissement.

M. VALAT pense que cette question est une prolongation du travail sur les emplois du temps.

M.IUNGMANN évoque l'existence d'une option internationale au baccalauréat (O.I.B.) en américain et espagnol au lycée Magendie.

Il pense que certains lycéens étrangers pourraient, dans le cadre de l'ouverture de diplômes à l'international, choisir d'étudier à l'UBM plutôt que partir dans une université étrangère.

Mme LAWRENCE signale que le déficit d'encadrement enseignant et BIATSS rend complexe la gestion de ces projets.

VII – QUESTIONS DIVERSES

M. LEROY-LANSARD évoque la situation financière de l'association OSBIV qui organise chaque année à sa charge le concert des Campulsations (plus de 15 000 participants en 2015). Actuellement en difficulté pour boucler son budget et ce même après l'aide apportée par la FSDIE de l'Université de Bordeaux à hauteur de 30 000 €, cette association demande au FSDIE de l'UBM de lui attribuer une subvention complémentaire de 5 000 €.

Mme LAWRENCE indique que la CFVU ne peut pas se prononcer sans concertation préalable entre l'association et les membres de la DVU. Elle propose de porter cette question à l'ordre du jour de la prochaine CFVU.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H30.

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN